

**Le conseil médical unique – Formation restreinte**

Du 17 févr. au 17 déc.

Heure 8h00 – 12h00

Lieu CDG29

Publié le 04/02/2026 – Mis à jour le 10/02/2026



**Toutes les dates**

## NOM-DU-SITE.FR

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 17 févr. Au 17 févr.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 19 févr. Au 19 févr.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 17 mars Au 17 mars

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 19 mars Au 19 mars

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 21 avr. Au 21 avr.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 23 avr. Au 23 avr.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 19 mai Au 19 mai

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 21 mai Au 21 mai

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 16 juin Au 16 juin

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 18 juin Au 18 juin

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 21 juill. Au 21 juill.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 23 juill. Au 23 juill.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 22 sept. Au 22 sept.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 24 sept. Au 24 sept.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 20 oct. Au 20 oct.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 22 oct. Au 22 oct.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 17 nov. Au 17 nov.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 19 nov. Au 19 nov.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 15 déc. Au 15 déc.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

[Ajouter à mon calendrier](#)

Du 17 déc. Au 17 déc.

Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

**Le conseil médical départemental est une instance consultée avant de prendre certaines décisions administratives en cas de maladie des agents publics. Il intervient sur les questions d'inaptitude physique à l'exercice des fonctions de l'agent, sur les congés pour raison de santé et les CITIS.**

### **Le conseil médical unique**

Le conseil médical est l'instance unique comportant 2 formations (restreinte et plénière), ayant chacune des compétences propres fixées par les textes législatifs et réglementaires.

NOM-DU-SITE.FR

URL de la page : [https://cdg29.cdg.bzh.evo.dev08.stratis.pro/evenements/le-conseil-medical-unique-formation-pleniere-collectivites-non-affiliees-copie/?end\\_date=2026-07-21+12%3A00%3A00&start\\_date=2026-07-21+08%3A00%3A00](https://cdg29.cdg.bzh.evo.dev08.stratis.pro/evenements/le-conseil-medical-unique-formation-pleniere-collectivites-non-affiliees-copie/?end_date=2026-07-21+12%3A00%3A00&start_date=2026-07-21+08%3A00%3A00)



*Centre de Gestion du Finistère*

*Horaires : Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00*

*Adresse : 7 Boulevard du Finistère · CS 44048 · 29337 Quimper Cedex*

*Tél. : 02 98 64 11 30*